

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202304-024

Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Vernon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de Carole LASTELLA), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de Eric BOISSIN), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de CHABANE Francis), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de Raoul L'HERMINIER)..

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 11

Date de la convocation 5 avril 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : POLINNO : SUBVENTION FEADER FONCTIONNEMENT
2022/2023**

La Communauté de Communes porte un projet de pôle ressources dédié aux métiers d'art, le Polinno, aujourd'hui labellisé "Manufacture de proximité" par l'Etat. En phase finale d'amorçage, préalable à l'installation dans des nouveaux locaux au sein de l'ancien collège Joyeuse, à une subvention est sollicitée auprès du FEADER, pour les années 2022 et 2023, concernant le fonctionnement et l'acquisition de matériel.

La subvention, d'un montant de 113 963,80 €, s'inscrit dans le plan de financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Dépenses facturées | 98 304,88 | FEADER | 113 963,80 |
| Dépenses de rémunération | 187 382,02 | DRAC | 32 000,00 |
| Dépenses sur taux forfaitaires | 37 476,40 | ANCT Manufacture de proximité | 81 996,40 |
| | | EPCI partenaires | 78 390,50 |
| | | Recettes du Fablab | 16 812,60 |
| TOTAL | 323 163,30 | TOTAL | 323 163,30 |

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Brigitte PANTOUSTIER, Gladie LACOUR, Olivier PLANET, Geneviève CHASTAGNIER, Loïc DUCOS, Eric PRAT), décide de :

Approuver le budget et le plan de financement présenté

Solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³

Mobiliser les subventions des cofinanceurs : Préfecture de l'Ardèche/DRAC Auvergne Rhône-Alpes et Préfecture de Région/ANCT, conformément au plan de financement présenté,

Autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

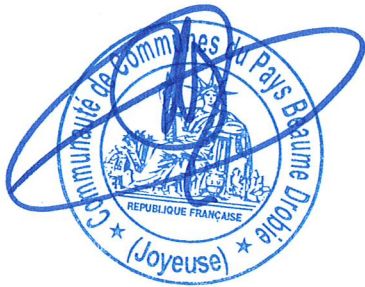
Prendre à sa charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président



Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

